

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 31 MAI ET 1^{ER} JUIN 2021

Point 7 de l'ordre du jour

Transmission du postulat déposé par Mme Kirthana Wickramasingam et M. Cyrille Pürro, au nom du groupe PS-Les Verts, demandant d'étudier la possibilité d'octroyer un bon à faire valoir dans les commerces de la ville pour chaque ménage de la Commune

Lors de la séance du 14 décembre 2020, Mme Kirthana Wickramasingam et M. Cyrille Pürro ont déposé le postulat cité en titre dont le texte de la présentation au Conseil général est reproduit au verso.

Le postulat a été transmis au Bureau du Conseil général pour examen conformément à l'art. 98 du règlement du Conseil général. Lors de sa séance du 4 mai 2021, ledit Bureau l'a déclaré recevable.

Le Bureau du Conseil général soumet au vote du Législatif communal la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mme Kirthana Wickramasingam et M. Cyrille Pürro, au nom du groupe PS-Les Verts, demandant d'étudier la possibilité d'octroyer un bon à faire valoir dans les commerces de la ville pour chaque ménage de la Commune.

**AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE BULLE**

La Présidente

Emmanuelle Favre Gende

La Secrétaire

Nicole Jacqueroud

Postulat demandant d'étudier la possibilité d'octroyer un bon à faire valoir dans les commerces de la ville pour chaque ménage de la Commune

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, chères et chers collègues,

Nous le voyons jour après jour, la crise liée à la pandémie de Covid-19 touche de plein fouet de nombreux secteurs : sanitaires, économiques, culturels et sociaux.

Dans ces circonstances difficiles, nous souhaitons, au nom du groupe PS-Les Verts, que la Ville s'engage à octroyer un bon, valable pour l'année 2021, à tous les ménages ou habitant.e.s bullois afin de soutenir nos commerçants locaux. Il serait souhaitable de déterminer si ces bons étaient étendus à l'ensemble des commerçants ou si une branche en particulier pouvait en bénéficier particulièrement (les restaurateurs par exemple). En ce qui concerne la valeur de ce bon, il nous semblerait opportun qu'il soit d'un montant suffisant afin d'inciter véritablement la population à se rendre dans nos commerces et qu'il permette aux familles même les plus modestes d'en profiter. C'est pourquoi nous estimons qu'une valeur allant de Fr. 20.00 à Fr. 50.00 nous semble appropriée.

Nous avons conscience qu'il s'agit là d'une petite action qui ne pourra soulager que symboliquement nos commerçant.e.s. Mais cela démontrerait le soutien sans faille des Autorités communales à ce secteur si important pour la vie de notre ville, comme l'a récemment décidé la commune de Vuadens.

Nous serions évidemment très heureux que le Conseil communal, s'il entend abonder dans le sens de notre postulat, prenne des dispositions rapides afin de donner ce coup de pouce le plus promptement possible, auquel cas nous retirerions évidemment notre postulat. »